



Donation usufruit à un seul héritier

Par **jppseudo**, le **24/08/2017** à **20:52**

Bonjour,
Donner l'usufruit d'un bien à un seul de ses enfants et rien aux autres ne génère t-il pas un déséquilibre des parts successorales même si ce bien est rapporté à la succession ?
Comment compenser cela ?
Merci de votre avis

Par **Visiteur**, le **05/10/2017** à **00:00**

Bonjour,
Cela ne génère pas de déséquilibre s'il y a rapport à la succession.
En revanche, il aura profité de cet usufruit et les autres héritiers pourraient considérer ceci comme un avantage.